

FFvolley

**Comité Rhône
Métropole de Lyon**



BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL PARTIE ANNUELLE

SAISON 2020/2021

**COMPETITIONS DU RHONE JEUNES
Masculins et Féminins**

Mis à jour en **Septembre 2020**

1

**Espace Départemental des Sports
CDRML VB**

28, rue Julien 69003 LYON

06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05

<http://www.volleyrhone.fr> comite69@volleyrhone.fr

Sommaire

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. Championnat Départemental- Jeunes M/F
2. Coupe Départementale – M13 masculin, féminins et mixtes
3. Tournoi Départemental – M12 M/F
4. Coupe Départementale – M11 M/F/Mixtes

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. Gestion des compétitions départementales
2. Horaires des rencontres
3. Aménagements aux calendriers
4. Mode de classement
5. Licences
6. Mutations départementales
7. Catégories des joueurs/joueuses seniors M/F
8. Groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie
9. Présentation des licences
10. Obligations lors des rencontres
11. Réclamation
12. Forfait match
13. Forfait général
14. Règlement sportif M21 – M18 – M15 6X6
15. Règlement sportif M15 4X4 – M13 Masculins /Féminins
16. Règlement sportif M11 Masculins/Féminins
17. Connaissance des règlements
18. Cas non prévus

CHAPITRE 2 – ARBITRAGE

1. Obligation des Arbitres
2. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match
3. Les barèmes des suspensions de match
4. Les réclamations des sanctions terrains
5. La marque

ANNEXES

Annexe 1 – Planning prévisionnel sportive saison 2020-2021

Annexe 2 - Tarifs des engagements d'équipes et des amendes 2020-2021

Annexe 3 – Les catégories d'âge 2020-2021

CHAPITRE 1 – SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES M/F

1.1. Catégories M18/M21, M15 6X6 et M15 4X4 - Masculins et Féminins

1.1.1 Nombre minimum d'équipes :

Dans toutes les catégories il faudra que 5 équipes au moins soient inscrites pour qu'un championnat soit proposé. Les catégories M20 et M17 sont regroupées, et, après une phase de brassage prévue sur 2 plateaux, les équipes seront réparties dans des poules de niveau (Attention : toute absence à un plateau de brassage donnera lieu à 3pts de pénalité au classement du championnat).

1.1.2 Formule

La formule des championnats dépendra du nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre d'équipes inscrites le permet, les matchs se disputeront en aller/retour, sinon ils se disputeront en aller simple.

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1^{er} de la poule.

Il est possible que dans certaines catégories, des équipes de l'Ain ou de la Loire intègrent le championnat organisé par le CRVB, dans ce cas le champion de la catégorie sera déclaré champion interdépartemental.

Pour toutes les catégories, les matchs se disputeront en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

1.1.3 Calendrier

M17/M20 :

Tournoi de brassage les 28/09/20 et 11/10/20

Début du championnat : 07/11/20

Fin, à déterminer selon le nombre d'équipes inscrites

M15 : (4x4 et 6x6)

Plateau préparatoire le 03/10/20

Début du championnat : 14/11/20

Fin, à déterminer selon le nombre d'équipes inscrites.

1.2 Catégories M13 M/F

1.2.1 Nombre minimum d'équipes :

Le championnat sera organisé à condition d'avoir un minimum de 5 équipes dans chaque genre pour les M13 F et G.

La mixité sera possible, soit dans le championnat féminin si l'équipe ne compte qu'un seul garçon dans son effectif, soit dans le championnat masculin, si l'équipe compte 2 garçons ou plus dans son effectif.

Un classement dissocié sera alors effectué entre les équipes M13 masculines, féminines et les équipes mixtes, si le nombre d'équipes mixtes le permet.

1.2.2 Formule :

Ce championnat se déroulera en 2 temps : 1 plateau préparatoire le 10/10 puis 2 plateaux de brassage les 07/11 et 21/11/20.

Puis 7 journées de championnat sous forme de plateaux.

Les matchs se disputeront en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1^{er} de la poule.

Les champions du Rhône M13 F et G seront qualifiés pour la finale régionale qui se disputera le 27/03/21 (sous réserve de confirmation par la CRS).

1.2.3 Calendrier

1^{ère} journée : le 5/12/2020

Finales le 13/06/2020

1.3 Catégories M11 M/F/Mixte

1.3.1 Formule :

Un championnat sera mis en place cette saison si suffisamment d'équipes s'inscrivent ; la formule précise sera adaptée en fonction du nombre d'équipes participantes.

1.3.2 Calendrier

1^{ère} journée : le 14/11/20

Challenge M11 le 05/06/21

2. COUPE DEPARTEMENTALE M13 MASCULINS FEMININS ET MIXTES

2. 1 Formule :

La coupe M13 masculin/féminin/mixte sera proposée après le championnat pour compléter la saison (sous réserve que suffisamment d'équipes s'inscrivent)

- 3 plateaux le samedi à partir de 14h ou le dimanche à 10h ou 11h en alternance avec les journées de championnat.

- Pas d'obligation d'être présent sur chaque plateau

- Matches en 2 sets de 25 points conseillés au club organisateur

- classement par équipe

- 3 points pour chaque match gagné et 1 point pour chaque match perdu

2. 2 Calendrier:

Plateaux les 29/05/21 – 12/06/21 – 19/06/21

3. TOURNOI DEPARTEMENTAL M12

Deux plateaux départementaux M12 auront lieu les 25/01/20 et 28/03/20 et donneront accès à une finale régionale M12, qui se déroulera le 24/05/2020.

4. COUPE DEPARTEMENTALE M11 MASCULINS FEMININS ET MIXTES

4.1 Formule :

Cette coupe se déroulera sous forme de 8 plateaux qui se dérouleront les samedis à partir de 14h ou les dimanches matins à partir de 10h ou 11h.

Il sera demandé aux clubs organisateurs de faire jouer 2 matchs par équipe en 2 sets de 21 points. Cependant, en cas d'impératif horaire ou autres, le club pourra modifier cette formule en écourtant les sets ou en faisant jouer le match en 1 set gagnant.

Il sera tout de même demandé à chaque club organisateur de trouver la meilleure formule pour que les enfants disputent un maximum de match.

Un classement par équipe et un classement individuel seront effectués.

Les équipes/joueurs marqueront 3 points par match gagné et 1 point par match perdu.

4.2 Calendrier :

→ Cette Coupe n'aura lieu que si le Championnat M11 ne peut être mis en place (aux mêmes dates que les journées prévues)

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. GESTION DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

La gestion des championnats jeunes, masculins et féminins est assurée par le secrétariat du CDRMLVB à l'adresse suivante : 28 Rue Julien 69003 Lyon.

1.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de matches des championnats jeunes doivent être expédiées au CDRMLVB au plus tard 5 jours après la rencontre, par courrier (cachet de la poste faisant foi), par mail ou via l'espace téléchargement disponible dans le module de saisie des résultats sur le site FFVolley. En ce qui concerne les séniors, la feuille de match électronique automatise cet envoi.

Procédure appliquée par le CDRMLVB en cas de carence ou de retard dans la transmission : au premier fait constaté, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

1.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://volleyrhone.fr>) au plus tard le lundi soir pour les matchs joués en w-e et **48h** après la rencontre pour les matchs joués en semaine.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

2. HORAIRES DES RENCONTRES

- M20/M17/M15 M/F : le samedi (début de match entre 13h30 et 18h) ou le dimanche (début de match entre 9h30 et 15h).

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels, le samedi ou le dimanche (seule exception : report de droit pour Coupe de France jeunes -> voir RGED / RGEID). Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter la procédure prévue dans le RGED.

4. MODE DE CLASSEMENT

Les modalités de classement des groupements sportifs sont définies à l'Article 20 – Classement du

RGED.

5. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 3), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 8 sur les catégories de joueurs S/M ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

6. MUTATIONS DEPARTEMENTALES

Mutation toutes catégories des compétitions départementales jeunes M/F

3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain pour les compétitions en 6x6 et 2 seulement pour les compétitions 4x4.

7. GROUPEMENT SPORTIF AYANT PLUSIEURS EQUIPES DANS LA MÊME CATEGORIE

7.1 Jeunes

Un joueur pourra évoluer dans deux équipes jeunes de même catégorie. Cependant, il ne pourra pas jouer dans ces 2 équipes ni pour des rencontres comptant pour la même journée, ni au cours du même week-end. Dans ce cas c'est l'équipe concernée par le 2^{ème} match (chronologiquement) qui serait sanctionnée.

8. PRESENTATION DES LICENCES

Avant toute rencontre officielle départementale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement) s'il y a lieu (absence mention " simple surclassement " sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

S'il n'est pas obligatoire de présenter les licences pour participer aux plateaux amicaux de début de saison et aux plateaux de brassage des catégories M15 et M17-M20 organisés par le Comité, il est néanmoins impératif de présenter a minima une copie du listing fédéral et les pièces d'identités des participant(e)s.

En cas de non présentation de la licence ou du listing fédéral avec pièce d'identité :

L'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative,

judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y prendre part.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A). Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée de championnat.

9. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, au moins 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs .

10. RECLAMATION

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories M15 et M17-M20, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront cosignées par le capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée au comité par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (40 €).

11. FORFAIT MATCH

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle-ci disputera le match retour chez son adversaire.

12. FORFAIT GENERAL

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée « forfait général ».

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participe.

13. REGLEMENT SPORTIF M18/M21 – M15 6X6

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 6 remplaçants ; il sera toléré dans ces 2 catégories uniquement qu'une équipe joue avec 5 joueurs(ses), au maximum 2 fois dans la saison (les plateaux de brassage n'entrent pas dans ce décompte).

Une équipe qui se présenterait avec 5 joueurs(ses) seulement sur les plateaux de brassage de ces catégories sera autorisée à participer.

Le terrain mesure 9 x 18 mètres, la hauteur du filet est à 2,43 mètres en M17/M20 masculins, à 2,35 mètres en M17/M20 masculins pour la poule la plus basse, à 2,24 mètres en M17/M20 féminins et M15 masculins, à 2,10 mètres en M15 féminins, et la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

A noter : hauteur de filet unique en M17/M20 masculins sur les plateaux de brassage : 2,43 mètres.

14. REGLEMENT SPORTIF M15 4X4 – M13 MASCULINS ET FEMININS

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

En championnat M13 et M15 4x4 F & G, une équipe constituée de 3 joueurs (ses) sera autorisée à prendre part à la compétition (à l'exclusion des finales s'il y en a) et ses résultats seront pris en compte dans le classement.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en M15 filles, M13 masculins et féminins et 2,24 en M15 garçon, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Numérotation :

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Service :

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2,

puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Remplacement des joueurs :

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un même joueur serve deux fois de suite.

Libéro :

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

- a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

15. REGLEMENT SPORTIF M11 MASCULINS ET FEMININS

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 1 remplaçant.

Le terrain mesure 4,5 x 9 mètres, le filet est à 2 mètres.

Pour éviter les séries trop longues de service, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe). Les changements de joueurs sont au nombre de 2 et sont libres.

Temps morts : (dans le cas où la rencontre se déroule en 2 sets gagnants de 25points)

- a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

16. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

17. CAS NON-PREVUS

La commission sportive départementale, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves départementales (RGED) et au présent bulletin départemental d'information.

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

1. OBLIGATION DES ARBITRES

- a. Les arbitres n'ont pas pour obligation d'être diplômés mais doivent être licenciés FFVB dès la première rencontre officielle.
- b. Les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre.
- c. Les arbitres sont désignés par le club recevant. Lorsque des finales sont organisées, il est demandé au club recevant de fournir un ou plusieurs arbitres. Si le club recevant n'en n'a pas, ou pas assez, la CDA se charge d'en trouver.

2. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

En cas de non présentation de l'original (papier ou numérique) de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation du listing fédéral (copie papier ou version numérique) attestant que le joueur/la joueuse est bien licencié(e) pour le club pour lequel il (elle) prétend jouer ;
- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité, permis de conduire) ;
- La production du certificat médical correspondant au niveau de pratique ;

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Pour les entraîneurs et accompagnateurs, seules les licences FFVolley « compétition VB », « encadrement » permettent l'inscription d'une personne sur la feuille de match.

Dans toutes les compétitions départementales, 3 joueurs mutés peuvent être inscrits sur les feuilles de match dans les compétitions 6x6 et seulement 2 dans les compétitions 4x4.

3. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

Le comptage des inscriptions au relevé réglementaire s'effectue globalement pour toutes les compétitions organisées par le CDRMLVB.

Le barème des inscriptions au relevé réglementaire est fixé comme suit :

- Avertissement (carton jaune) = 1 inscription au relevé réglementaire
- Pénalisation (carton rouge) = 2 inscriptions au relevé réglementaire

- Expulsion (cartons rouge et jaunes tenus dans la même main) = 4 inscriptions au relevé réglementaire
- Disqualification (cartons jaune et rouge tenus séparément) = 6 inscriptions au relevé réglementaire

Le barème des inscriptions au relevé réglementaire est doublé pour les entraîneurs, les entraîneur-adjoints, les capitaines, les kinésithérapeutes et médecins.

Les licencié(e)s totalisant trois inscriptions sont pénalisé(e)s d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

La sanction est applicable dès notification au licencié concerné ; une copie de cette notification sera adressée au GSA pour information.

La suspension est doublée en cas de récidive au cours d'une même saison.

Chaque suspension effectuée diminue de 3 le nombre d'inscriptions au relevé réglementaire.

Après la comptabilisation des inscriptions de la dernière compétition départementale, impliquant une suspension, celle-ci sera infligée la saison suivante.

4. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CDA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CDA d'envisager l'étude de la réclamation

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CDA.

5. LA MARQUE

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Départementales.